



COMMUNE DE SAINT-PIERRE-ÉGLISE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Manche

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier du mois de février, à 20h00, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Église, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel DENIS, maire.

Etaient présents :

CABART Ludovic, COSTARD Charlotte, DENIS Daniel, DUBOST Jean-François, GUERARD Roland, LARONCHE Ludovic, LE BARON Stéphane, LECLERC Marie-Joëlle, MABIRE Isabelle, MARDOC François, PLANQUE Yves, POREE Thierry, TRAVERS Rémy.

Etaient absents/excusés : BILLET Anne (pouvoir donné à MABIRE Isabelle), DUPLESSIS Sophie (pouvoir donné à DENIS Daniel), FRANKE Véronique (pouvoir donné à LECLERC Marie-Joëlle), LEBIGOT Elodie (pouvoir donné à LE GUERARD Roland), MOREL Sophie, PAPON Anne-Laure (pouvoir donné à COSTARD Charlotte).

Secrétaire de séance : GUERARD Roland

| N° de la délibération | Intitulé | Décision du Conseil Municipal |
|-----------------------|---|---|
| 2023-01 | Ouverture de crédits en investissement | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-02 | Abandon de la délibération pour le partage de la taxe d'aménagement | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-03 | Avenant à la convention pour la restauration au collège Gilles de Gouberville | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-04 | Convention pour la fourrière Luxury Dogs | Adoptée à l'unanimité |
| 2023-05 | Rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes | Adoptée à la majorité (17 pour 1 abstention) |

Etabli à Saint-Pierre-Église, le 1^{er} février 2023
Le Maire,



Daniel DENIS

Accusé de réception en préfecture
050-215005398-20230203-LDES010220223-DE
Date de télétransmission : 03/02/2023
Date de réception préfecture : 03/02/2023